

Vie Associative - Attribution de subventions exceptionnelles

M. l'Adjoint MEDJALDI, Rapporteur :

Amicale des Anciens Chasseurs à Pied Alpins - Diables Bleus de Besançon

L'Amicale de Besançon des Anciens Chasseurs à Pied dispose actuellement d'un fanion très défraîchi pour participer à toutes les cérémonies officielles et patriotiques de notre ville.

Cette association ne percevant pas de subvention annuelle de fonctionnement, il est proposé d'allouer aux Diables Bleus de Besançon une subvention exceptionnelle de 600 € pour participer à l'achat de leur nouvel emblème.

Radio Sud

Radio Sud, radio associative, a été victime d'un cambriolage dans son local, 153 rue de Dole, dans la nuit du lundi au mardi 14 mars dernier, avec un préjudice matériel estimé à 5 500 €.

L'association a dû se rééquiper de matériel, mais elle a dû également se mettre à la recherche de nouveaux locaux, la sécurisation du bâtiment sis 153 rue de Dole n'étant pas envisageable puisqu'il doit être déconstruit dans l'opération d'aménagement des Hauts du Chazal.

Radio Sud envisage de louer un local rue Bertrand Russel qui doit devenir son nouveau siège et abriter ses activités radiophoniques.

Pour venir en aide à cette association, il est proposé de lui accorder une subvention exceptionnelle de 4 200 € qui lui permette de redémarrer son activité dans de bonnes conditions (prise en charge des loyers, rachat de matériel et d'équipements).

MJC de Besançon Loutelet

La MJC Besançon Loutelet a pour projet de rénover et de développer sa base nautique de Malbuisson-Vézenay. Ce projet est développé dans le cadre plus général du projet de développement nautique du Lac Saint-Point qui associe l'ensemble des acteurs de la filière nautique du site.

Ce projet, d'un montant global de 150 000 €, s'inscrit dans un schéma de développement arrêté en octobre 2005.

Il s'articule autour de 3 axes :

- acquisition du terrain sur lequel est installée la base nautique de la MJC,
- rénovation du bâti,
- acquisition de matériels.

D'autres collectivités locales (Région, Département) sont sollicitées ainsi que la CAF et l'Union Européenne.

La réalisation de ce projet facilitera les séjours découvertes (déjà en oeuvre actuellement) de familles bisontines ou de jeunes qui souhaiteraient se rendre dans cette structure rénovée.

Il est proposé d'accorder une subvention de 10 000 € à la MJC Besançon Loutelet pour la réalisation de ce projet.

Le Conseil Municipal est invité à :

- attribuer une subvention exceptionnelle de 600 € à l'Amicale des Anciens Chasseurs à Pied Alpins - Diables Bleus de Besançon,

- attribuer une subvention exceptionnelle de 4 200 € à l'Association Radio Sud,
- attribuer une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'Association MJC Besançon Loutelet.

En cas d'accord sur ces propositions, la somme totale soit 14 800 € sera imputée au chapitre 65.020/6574 CS 48020.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 9 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter ces propositions.

Récépissé préfectoral du 30 juin 2006.